

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 juillet 2023 à 19 h 30** à laquelle  
prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur  
Dominic Doucet, directeur général et Me Pascale Audray Provencher, greffière,  
sont également présents.

**23-07-288**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu  
d'adopter l'ordre du jour avec les changements suivants :

- 2.4.1 Ajout d'un sujet ayant pour titre : « Dépôt du projet de règlement 2023-  
Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2303);
- 9.2 Report du sujet : « Adjudication d'un contrat de fourniture de pierres  
(AO23-EB-01) » à une séance ultérieure;
- 12.3 Ajout d'un sujet ayant pour titre : « Demande d'autorisation à la  
CPTAQ – Camping Plage des sables Inc. ».

ADOPTÉE

**23-07-289**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures  
avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement  
résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juin 2023 et  
de la séance extraordinaire du 26 juin 2023.

ADOPTÉE

**23-07-290**

**Avis de motion – Règlement 2023-Projet décrétant une dépense et un  
emprunt de 7 292 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre  
sportif Paul-de-la-Sablonnière**

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera  
présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement  
no. 2023-projet décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000\$ pour la mise  
à niveau et l'agrandissement du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.

ADOPTÉ

### **Dépôt du projet de règlement**

La greffière constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000 \$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-07-291

### **Avis de motion – Règlement 2023-Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2303)**

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement no. 2023-projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2303) soit dans l'ajout de l'usage autorisé « H9-Habitation multifamiliale isolée, jumelée ou en rangé de 9 logements et plus » dans la grille de spécification 609-Hb, ainsi que le retrait de certains usages pour conserver seulement l'usage « H10-Habitation communautaire avec services » dans la grille des spécifications 440-Hc.

ADOPTÉE

### **Dépôt du projet de règlement**

La greffière constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2303), constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-07-292

### **Adoption du premier projet du Règlement modifiant le règlement du zonage 2017-316 (PRU1-2303)**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2303).

Ce projet consiste notamment :

- Modification de la grille des spécifications 609-Hb
- Modification de la grille des spécifications 440-Hc;

ADOPTÉE

23-07-293

### **Adoption – Règlement no. 2023-435 modifiant le règlement no. 2018-344 concernant la tarification pour demandes d'informations au rôle d'évaluation**

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 juin 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no. 2018-344 concernant la tarification pour demandes d'informations au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables

précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 12 juin 2023 en séance ordinaire

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2023-435 modifiant le règlement no 2018-344 concernant la tarification pour demandes d'informations au rôle d'évaluation.*

ADOPTÉE

23-07-294

**Adoption – Règlement no. 2023-436 décrétant un emprunt et une dépense de 511 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du garage municipal**

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 juin 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de 511 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du garage municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 12 juin 2023 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2023-436 décrétant un emprunt et une dépense de 511 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du garage municipal.*

ADOPTÉE

23-07-295

**Autorisation de signature – Addenda Protocole d'entente relatif à la fourniture de services en gestion de la sécurité incendie**

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 7.2 du protocole d'entente relatif à la fourniture de services en gestion de la sécurité incendie entre la Ville de Victoriaville et la Ville de Princeville, la Ville de Victoriaville a préparé une étude du coût de revient après la 1<sup>ère</sup> année de l'entente dans le but d'établir les coûts réels, et ce, dans l'intérêts des parties ;

ATTENDU QUE le calcul du coût de revient réel a été établi à 62 100\$ par le Service des finances ;

ATTENDU QUE ce montant sera majoré de 3% en 2024 ;

ATTENDU QUE l'entente prendra fin le 31 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver l'addenda au protocole d'entente avec la Ville de Victoriaville relatif à la fourniture de services en gestion de la sécurité incendie et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit addenda.

ADOPTÉE

23-07-296

**Renouvellement – Assurances Cyber risques – 2023-2024**

ATTENDU le programme d'achat groupé d'assurances cyber risques de l'UMQ et la nécessité de maintenir une couverture pour ce type de risques

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de renouveler la police d'assurance Cyber risques no ESM0239676415 de l'assureur Lloyds par l'entremise de Victor Canada et CFC Underwriters Limited offerte par le courtier BFL Canada services de risques et assurances Inc au coût de 13 620 \$, plus les taxes applicables, plus le frais de police de 150 \$ non-taxable et le frais de l'UMQ de 172,46\$ comprenant les taxes, pour un total de 15 168,26 \$.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense et qu'elle soit financée à même les activités financières de l'année en cours pour la portion 2023 et que soient pourvus les montants au budget 2024 pour la portion 2024.

ADOPTÉE

23-07-297

**Nomination – Direction générale adjointe par intérim**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que Me Pascale Audray Provencher soit nommée directrice générale adjointe par intérim pour la séance du conseil du 14 août 2023 lors des vacances annuelles du directeur général, Dominic Doucet.

ADOPTÉE

23-07-298

**Fermeture des services administratifs – Hôtel de Ville - semaine du 31 juillet 2023**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que les services administratifs de la Ville de Princeville seront fermés au public la semaine du 31 juillet au 4 août 2023;

ADOPTÉE

23-07-299

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 13 juin 2023 au 9 juillet 2023 418 979,83 \$
- nos S11513 à S11515, M2797 à M2815, A53229 à A53246

**Dépôt salaires :**

- périodes 2023-23 à 2023-26

ADOPTÉ

23-07-300

**Approbation de comptes**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

-En date du 10 juillet 2023 379 861,39 \$  
-nos S11516 à S11579, A53247 à A53332

ADOPTÉ

23-07-301

**Transferts budgétaires**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2023-01 à 2023-06 soumise par la trésorière en date du 27 juin 2023 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

23-07-302

**Emprunt temporaire – Consolidation de la structure de retenue de la rivière Bulstrode**

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 573 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses pour le projet des travaux de consolidation de la structure de retenue de la rivière Bulstrode par le *Règlement no 2023-428 décrétant une dépense et un emprunt de 573 000\$ pour la consolidation de la structure de retenue sur la rivière Bulstrode* selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé lors du financement permanent par ce même règlement d'emprunt;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

23-07-303

**Source de financement – Entrée électrique du garage municipal**

ATTENDU la résolution 23-06-261 acceptant l'offre de service d'EXP de 3 000\$, plus taxes applicables, pour soutenir le directeur des travaux publics dans la planification des travaux de réfection de l'entrée électrique et de la génératrice au garage municipal et que la source de financement soit à même le surplus affecté pour les projets d'eau potable;

ATTENDU QUE les travaux bénéficieront majoritairement aux activités générales de la Ville de Princeville, et non pas majoritairement à l'approvisionnement en eau potable;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de modifier la source de financement afin qu'elle soit prise à même les activités financières de l'année 2023 et non dans le surplus affecté pour les projets d'eau potable.

ADOPTÉ

23-07-304

**Démission – Camp de jour**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de prendre acte de la démission de Élodie Croteau en date du 4 juin 2023.

ADOPTÉE

23-07-305

**Démission – Préventionniste et pompier**

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Jonathan Desforges en date du 23 juin 2023 au poste de préventionniste et pompier, au sein du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

23-07-306

**Embauche – Préposé à la maintenance et à l'entretien (loisirs)**

*Abrogée résolution  
no. 23-07-322*

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Denis Desmarais en date du 11 juillet 2023 au poste de préposé à la maintenance et à l'entretien, au sein du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire.

QUE ses conditions d'embauche soient régies par la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

23-07-307

**Embauche – Adjointe administrative soutien à la trésorerie et à la réception (remplacement congé de maternité)**

ATTENDU QUE madame Stéphanie Bergeron, adjointe administrative – soutien à la trésorerie et à la réception, s'absentera du travail en raison d'un congé de maternité pour une période d'environ 12 mois;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Annie Lemay au poste d'adjointe administrative – soutien à la trésorerie et à la réception pour assurer le remplacement de madame Bergeron, et ce, en date du 31 juillet 2023 jusqu'au retour de madame Bergeron, soit vers le 30 août 2024.

QUE le statut pour lequel madame Lemay a été embauchée soit celui de salariée temporaire à temps plein et que ses conditions d'embauche soient régies par la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

23-07-308

**Autorisation de signature-Entente 9-1-1**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la greffière à signer l'entente sur la modernisation des services de desserte du traitement des appels 9-1-1

ADOPTÉ

23-07-309

**Adoption du rapport annuel d'activités 2022 – Rapport annuel Schéma de couverture de risques**

Communication est donnée d'un rapport de monsieur Patrick Davidson, directeur du service de sécurité incendie, relatif au rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve le rapport annuel d'activités 2022 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

23-07-310

**Autorisation de signature – Avenants – Rues Gagnon, Houle, Leblanc et Mgr Poirier (A021-HV-04)**

ATTENDU l'adjudication du contrat en vertu de la résolution 22-02-025;

ATTENDU les modifications à apporter au contrat, il y a lieu d'ajouter la portion de rue de Mgr Poirier au devis et d'ajuster les tarifs des services professionnels;

ATTENDU l'annexe III présenté par le directeur général, Dominic Doucet;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la signature des avenants 1, 2 et 3 au présent contrat pour un coût estimé de 48 622\$ plus les taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à payer les factures en lien avec ces avenants et que les dépenses soient financées à même le règlement d'emprunt 2021-391 à être modifié pour y inclure la rue Mgr Poirier et à entrer en vigueur.

ADOPTÉ

23-07-311

**Autorisation de paiement et acceptation de directives de changement – Réfection des rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière (A021-HV-03)**

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 27 mars 2023 en vertu de la résolution 23-03-142 de ce conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier la directive de changement no.1 signée le 6 juin 2023 au montant de 11 003,67 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter la directive de changement no 2 signé le 3 juillet 2023 au montant de 17 512,29 \$ plus taxes applicables conformément aux termes du contrat;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier la signature par le directeur général de la directive de changement;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de 893 568,16 \$, plus les taxes applicables, à Construction de l'amiante Inc. pour le décompte progressif no 2 aux travaux susmentionnés.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2022-419 décrétant un emprunt et une dépense de 4 539 700\$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière* et pour partie à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

ADOPTÉE

23-07-312

**Toponymie – Attribution de nom de rues – Faubourg des Prés**

ATTENDU l'aménagement du développement domiciliaire Faubourg des Prés;

ATTENDU QUE les noms de trois anciens maires, soient Plante, Boudreau et Légaré ont été soumis pour l'attribution de nom dans ce secteur;

ATTENDU QUE pour rendre hommage aux harmonies de Princeville le nom de Place des Harmonies;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que les noms de Plante, Boudreau, Légaré et Place des Harmonies soit donnés aux rues désignées dans le secteur du Faubourg des Prés.

QU'une copie de la résolution soit transmise à la Commission de Toponymie du Québec pour l'officialisation.

ADOPTÉ

23-07-313

**Dérogation mineure – 75 rue Girouard (Sébastien Truffot et Marie-Ève Côté)**

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués sans permis et que ceux-ci se sont poursuivis malgré un avis de cessation des travaux;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que suite à l'analyse du dossier par le conseil municipal, celui-ci refuse d'accorder une dérogation mineure pour l'établissement de la serre de monsieur Sébastien Truffot et madame Marie-Ève Côté au 75 rue Girouard en cours latérale.

QUE la Ville de Princeville accorde une tolérance pour permettre aux citoyens de récolter ce qui a été planté en 2023;

QU'au 31 mai 2024, les citoyens devront déplacer la serre et se rendre conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

23-07-314

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – Camping Plage des Sables Inc.**

ATTENDU QUE la demanderesse Camping Plage des Sables Inc. représenté par Les Consultants Mario Cossette, s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation pour une fin autre que l'agriculture soit pour l'agrandissement d'un terrain de camping et la construction d'une installation septique. Cette partie de terrain est située sur le lot 4 308 320 du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole reconnaît des droits acquis sur une superficie de 9,45 ha au dossier numéro 424493 en date du 22 juin 2020 ;

ATTENDU QUE le but visé est d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture deux parcelles de terrain non reconnu pour des droits acquis par la CPTAQ mais qui sont situés de part et d'autre par des superficies avec des droits acquis reconnus ;

ATTENDU QUE le but visé est d'obtenir l'autorisation également d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une parcelle de terrain pour construire une installation septique dont la distance séparatrice pour un immeuble protégé ne s'appliquera pas à celle-ci, car aucun campeur ou bâtiment n'est prévu sur cette parcelle ;

ATTENDU QUE les parcelles visées par la demande sont identifiées sur le plan de localisation dessiné par Monsieur Éric Beaulieu en date du 10 mai 2023 ;

ATTENDU QUE le projet porte des effets positifs sur le développement économique de la région soit :

- Le site récréatif est implanté depuis plus de 50 ans;
- Le site est situé à l'intérieur d'une zone d'affectation de villégiature selon le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de l'Érable qui est en vigueur;
- Il n'y a que 2 terrains de camping sur le territoire de la Ville;
- Le camping est bénéfique pour les fermes agrotouristiques et les entreprises locales de la Ville et de la région

- L'augmentation de l'achalandage aura un impact économique positif sur le développement de ces entreprises;
- Le projet est complémentaire aux activités de villégiature situées à proximité et autorisées par la CPTAQ, comme le golf;
- Il n'y a pas de sites de moindre impact pour l'agrandissement du terrain de camping puisque le lot adjacent 4 308 713 est un ancien site d'enfouissement de la ville de Victoriaville. Aucun permis ne pourrait être émis et aucun projet n'y serait autorisé;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage en vigueur de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**23-07-315**

**Utilisation des terrains, bâtisses et rues par le Festival Summerset**

ATTENDU QUE les organisateurs du Festival Summerset désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue d'un festival de musique électronique qui aura lieu le 26 août 2023;

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil autorise les organisateurs à utiliser les terrains adjacents du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, ainsi que les terrains de stationnement et le terrain adjacent à la Salle de Quilles pour la tenue de leurs activités;

QUE l'organisme doit disposer d'assurances en responsabilité civile et locative nécessaires à la couverture des immeubles prêtés;

ADOPTÉE

**23-07-316**

**Demande d'aide financière - Mira**

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière déposée par Mira;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de refuser d'octroyer une aide financière pour ce projet.

ADOPTÉE

**23-07-317**

**Demande d'appuie – FADOQ Centre-du-Québec**

ATTENDU que la FADOQ régionale souhaite déposer une demande d'aide au Ministère de la santé et des services sociaux via le programme QADA (Québec Ami Des Aînés) en regard de son projet CIMES;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Princeville à pris connaissance de la demande d'appuie de la FADOQ et souhaite apporter son appuie dans l'épanouissement de ce projet;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la FADOQ Centre-du-Québec dans ses démarches auprès du Ministère de la santé et des services sociaux.

ADOPTÉE

### **Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**23-07-318**

### **Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20H11.

ADOPTÉE

---

Me Pascale Audray Provencher, greffière

---

Gilles Fortier, maire